

Bordereau de signature

N°25

Signataire	Date	Annotation
Francois PERSEE, <i>Directeur General des Services</i>	18/06/2025	 Visa
Said Maanrifa IBRAHIMA, <i>Maire</i>	18/06/2025	  Certificat au nom de SAID MAANRIFA IBRAHIMA (Maire, COMMUNE DE M TSANGAMOUJI), émis par Certinomis - Prime CA G2, valide du 20 août 2024 à 13:35 au 20 août 2027 à 13:35.
<i>Directeur General des Services</i>		 Archivé

Dossier de type : CIRCUIT // Direction



DELIBERATION N°2025/025/MJI PORTANT PRESENTATION DU RAPPORT THEMATIQUE DE LA CHAMBRE REGIONALE DE COMPTES REUNION/MAYOTTE SUR « L ECOLE PRIMAIRE : D IMMENSES DEFI POUR LES COMMUNES DE MAYOTTE »

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 09

De votants : 09

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 11 juin 2025

Présents :

ALI BACARI CHARAFINA, ALIDINA ASSANI CHAKA, MADI MARI DAROUECHI, MDALLAH ANLAMATI, SOILIH ANSOUMATI, VITA SOIDIKI, OUMAR SAINDOU, SOUFFOU ABDALLAH, ANLI AYOUBA

Absents :

AHAMADA COMBO SAID VALDO, IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI, SAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, MADI MOITSOUMOU, SOUFFOU ZAIN-YA, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, BOURA MCOLO VITA, SAINDOU MOHAMADI, HEDJA KOURAICHIA, AHMED SAID, NOUDJOUR MADI ASSANI, ABDALLAH MAMALI

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la reunion du conseil municipal du mercredi 11 juin 2025, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture dimanche 15 juin 2025 à 8h00 dans la salle de deliberation de la mairie.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En 2024, la chambre régionale des comptes (CRC) La Reunion/Mayotte a mis en place un rapport thématique sur l'école primaire à Mayotte.



Ce rapport s'inscrit dans la continuité des contrôles de gestion fait récemment, dont la commune de M'tsangamouji à fait l'objet en 2023, qui focalisé l'analyse sur l'exercice de la compétence scolaire par les communes mahoraises.

Ce rapport présente donc une synthèse plus globale du travail sur le défi que doivent faire face les communes dans l'exercice de cette compétence.

Conformément à la réglementation ce rapport thématique doit être présenté en conseil municipale afin de recueillir les avis avant sa publication officielle. Le présent rapport est mis en annexe de la note de synthèse.

Il est donc demandé au conseil municipal d'acter la présentation du rapport thématique sur « L'école primaire : d'immenses défis pour les communes de Mayotte » qui est présent en annexe.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De prendre acte de la présentation du rapport thématique de la chambre régional des comptes Reunion/Mayotte : « L'école primaire : d'immenses défis pour les communes de Mayotte »
- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 15/06/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA

Date : 18/06/2025

Qualité : Maire

